



Rapport 2020 sur la situation de la collectivité en matière de développement durable



Présentation du rapport en Séance du Conseil Municipal du 23/11/2020

Pilotage :

Direction Déléguée des Services aux Biterrois
Département Santé, Hygiène et Environnement

Table des matières

1 « Lutte contre le changement climatique »	4
1.1 Des économies d'énergie pour les bâtiments.....	5
1.2 Des économies d'énergie pour l'éclairage public.....	6
1.3 Acquisition de véhicules propres.....	7
1.4 Plantations d'arbres.....	8
2« Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources».....	9
2.1 La biodiversité	9
2.2 La préservation de l'eau	11
2.2.1 Sur les espaces verts et les fontaines.....	11
2.2.2 Pour le nettoyage.....	12
2.3 La gestion des déchets municipaux	13
2.4 Sensibilisation des publics	15
3 « La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ».....	18
3.1 Un cadre de vie agréable	18
4 « Épanouissement de tous les êtres humains ».....	23
- La lutte contre les perturbateurs endocriniens.....	25
4.2 La gestion et la prévention des risques	26
5« Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables ».....	28
5.1 Les achats durables	28
5.2 Optimisation et valorisation des déchets municipaux	29
5.3 Développement des démarches éco-responsables	30

Le rapport sur la situation de la collectivité en matière de développement durable est une obligation réglementaire du Grenelle II de l'Environnement pour les collectivités et EPCI de plus de 50 000 habitants. Il doit être présenté avant le débat d'orientation budgétaire.

Il comporte notamment **deux bilans** :

- un bilan interne (actions conduites sur la gestion, du fonctionnement et des activités de la collectivité) ,
- et un bilan externe (actions mises en œuvre sur son territoire),

déclinés **au regard des 5 finalités de développement durable** :

1. la lutte contre le changement climatique
2. la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
3. la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
4. l'épanouissement de tous les êtres humains
5. une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Ce rapport constitue donc un levier pour la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, mais il est aussi un outil de dialogue local qui permet à la Ville de Béziers de communiquer sur le bilan de ses actions et politiques publiques au grand public et aux services de l'Etat. Il apporte également un fondement objectif à un débat interne, et conforte ainsi la dynamique d'amélioration continue des actions et politiques publiques de la Ville en matière de développement durable.

Ainsi, ce rapport intègre toutes les actions et politiques publiques menées par la Ville de Béziers en faveur du développement durable, pour les années 2019-2020. A partir de ce bilan, le rapport identifie les perspectives de la collectivité en matière de développement durable pour l'année 2021.

Le bilan effectué vous est présenté selon les 5 finalités de Développement Durable.

De plus, la France, dans son engagement international en faveur du Développement Durable et sa mobilisation lors de la COP 21, souhaite être exemplaire et a engagé sa réflexion sur la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD) adoptés par les 193 états membres de l'ONU en septembre 2015. Ainsi, pour montrer l'implication de la ville de Béziers dans cette mise en œuvre, il a été pointé à quel(s) ODD(s) nos actions répondent dans le présent rapport.

1 « Lutte contre le changement climatique »



Depuis la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et le Décret n° 2016-849 du 28 juin 2016, la Ville de Béziers n'est plus soumise à l'obligation de réaliser un Plan Climat Energie Territorial. En effet, ce sont les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant plus de 20 000 habitants qui ont l'obligation de réaliser un Plan Climat Air Energie Territorial.

Pour autant, la Ville de Béziers fait partie des collectivités (+ de 50 000 habitants) qui ont l'obligation de réaliser le bilan d'émissions de gaz à effet de serre sur leur patrimoine et leurs compétences tous les 3 ans (article L229-25 du Code de l'Environnement). Ainsi, la Ville de Béziers doit mener une démarche qui lui permet de connaître l'impact de l'activité de la collectivité sur le climat, d'identifier les actions permettant de réduire ses émissions et sa facture énergétique, et d'évaluer l'importance de sa dépendance aux énergies fossiles.

2019-2020 :

Participation à la définition de la stratégie et à l'élaboration du programme d'actions du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) piloté par la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée

2019 :

Signature de la Convention des maires pour le climat et l'énergie

La Ville de Béziers a rejoint les 9 664 signataires européens de la Convention des maires pour le climat et l'énergie (délibération du Conseil Municipal en date du 23 septembre 2019). Cette convention a été lancée en 2008 avec le soutien de la Commission européenne. Sa signature s'inscrit dans une volonté forte d'améliorer toujours davantage le quotidien des Biterrois et d'affirmer l'importance de l'action des collectivités locales en faveur de l'environnement.

La Ville a également invité les maires des communes membres de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée à rejoindre la convention pour affirmer l'engagement collectif du territoire en la matière et conforter l'élaboration et la mise en œuvre du Plan Climat-Air-Energie Territorial en cours.

La signature de cette convention engage la collectivité à :

- réduire les émissions de CO2 sur son territoire d'au moins 40 % d'ici 2030 grâce notamment à une meilleure efficacité énergétique et à un recours accru à des sources d'énergie renouvelables,
- s'adapter aux incidences du changement climatique.

Concrètement, trois étapes suivront :

- effectuer un bilan des émissions et une évaluation des risques et vulnérabilités liés au changement climatique ;
- présenter un plan d'actions en faveur de l'énergie durable et du climat dans les deux ans suivant la décision du conseil municipal ;
- établir un rapport au moins tous les deux ans à dater de la présentation du plan d'actions en faveur de l'énergie durable et du climat, à des fins d'évaluation, de suivi et de vérification.

2020-2021 :

Réalisation du bilan d'émissions de gaz à effet de serre
sur le patrimoine et les compétences de la Ville (année de référence 2019)
suivi par l'élaboration d'un plan d'actions

Mise en œuvre du Décret tertiaire avec pour objectif d'améliorer la performance
énergétique des bâtiments tertiaires de plus de 1000 m²

1.1 Des économies d'énergie pour les bâtiments

- **Rénovation de chaufferie en 2019:**

Stade de Sauclières : Remplacement d'une chaudière fioul par une chaudière gaz à condensation.

Gymnase de la Présidente : Mise en place d'une production d'eau chaude sanitaire par condensation.

Parc Auto : Remplacement d'une chaudière usagée par une chaudière gaz à condensation et mise en place d'une régulation thermique.

D'autre part, une régulation thermique a été réalisée cette année-là sur le Théâtre Municipal.

2020 :

Remplacement des systèmes de chauffage et de climatisation
sur les sites de Chapat et du Palais des Congrès (partie administrative)
visant à une augmentation de la performance énergétique

Perspective 2021 :

Remplacement des chaudières gaz par :
- une chaudière à granulés pour l'école Riquet/Renan/Bert
- une chaudière gaz à condensation pour les écoles Balmigère et Marie Curie

- **Parc photovoltaïque**

La Ville de Béziers a mis en place des panneaux solaires photovoltaïques sur quatre bâtiments municipaux (sociaux et scolaires). Sur trois de ses quatre sites, l'électricité

produite est revendue à EDF.

Production photovoltaïque annuelle (en kWh) sur quatre bâtiments municipaux en 2019 :

Bâtiments municipaux	Production photovoltaïque annuelle sur 2019 (en kWh)
École MALBOSC	2 013
Crèche Françoise DOLTO	11 207
E.M.A Vaclav HAVEL	13 086

La Ville bénéficie dans le cadre d'un partenariat avec la Société Quadran, de l'installation d'une centrale solaire de 20 000 m² d'ombrières photovoltaïques d'une puissance totale de 4 342 kWc sur les parkings du stade de la Méditerranée, afin d'allier le confort de stationnement des véhicules et la production d'électricité d'origine renouvelable. Les 13 158 panneaux installés permettent de produire chaque année 6 000 MWh, l'équivalent de la consommation électrique de 5 100 habitants. La centrale est en production depuis le 6 octobre 2016.

1.2 Des économies d'énergie pour l'éclairage public

Depuis 2015, la Ville de Béziers met en œuvre la phase I du Plan Lumière (plan pluri-annuel d'investissement de 2,9 millions sur la période 2015-2020) afin de réduire sa consommation énergétique de plus de 30 %, diminuer le nombre d'interventions sur le réseau d'éclairage public, et donner une image moderne et dynamique via un éclairage de situation et d'embellissement des lieux publics. Cette phase I a été financée en partie par Hérault Energie, le FEDER et les Certificats d'Economie d'Energie.

Ce sont au total près de 10 000 lanternes équipées par des ballons fluorescents (BF) et Sodium Haute Pression (SHP) première génération, qui ont été remplacées en régie par des leds sur les 5 ans de la phase I du Plan Lumière.

Année	Nombre de lanternes remplacées
2016	1 380
2017	2 100
2018	2 100
2019	2 100
2020	2 000
Total phase I	9 680

Ainsi, les consommations énergétiques du parc d'éclairage public, qui représentaient en 2015 environ 9 250 000 kWh pour un coût annuel de près d'un million d'euros, pourraient être abaissées en 2021 à environ 3 000 000 kWh pour un coût annuel estimé à environ 530 000 €.

L'année 2020 a été consacrée à l'identification des mesures à engager pour la phase II du Plan Lumière visant à poursuivre la modernisation du réseau d'éclairage public. Parmi les 3 axes stratégiques définis, on retrouve, comme pour la phase I, le remplacement des lanternes Sodium Haute Pression 2^{de} et 3^{ème} génération et les iodures métalliques, par des leds, avec pour objectif une nouvelle réduction des consommations énergétiques.

2020 :

- Remplacement de 2000 lanternes d'éclairage public (poursuite Plan Lumières phase I)
- élaboration du Plan Lumière phase II visant à remplacer les 3 900 lanternes (estimatif) Sodium Haute Pression 2^{de} et 3^{ème} génération, et les iodures métalliques, par des leds pour la période 2021-2025 et pour un coût estimé à 940 000 €

Perspective 2021 :

- Remplacement d'environ 900 lanternes d'éclairage public (Plan Lumières phase II)

Ces principes techniques de projecteurs à leds économes en énergie sont utilisés dans les projets de mise en lumière de bâtiments.

De nombreux sites ont ainsi été éclairés et transformés en véritables chefs d'œuvre la nuit venue, dont notamment :

- Le Pont Vieux
- Les Remparts de l'Acropole
- L'Hôtel Consulaire
- Les Galeries Lafayette
- Les Halles Municipales
- Le Théâtre Municipal
- La Place Jean Jaurès (mise en œuvre d'un dispositif d'éclairages à leds dynamiques en couleur)

1.3 Acquisition de véhicules propres

Dans le cadre de sa démarche d'éco-mobilité, la ville de Béziers développe des moyens de transports propres et a acquis 12 véhicules 100 % électriques.

Entre le bonus écologique, la subvention de la CABM dans le cadre des territoires à énergie positive et avec le groupement de commande Ville/Agglomération géré par Hérault Energie, la Ville a pu bénéficier de 60 % de subventions sur ces acquisitions et compte poursuivre ces achats raisonnés afin de réduire son impact carbone.

2019 :

Achat de 6 véhicules 100 % électriques

2020 :

Achat de 3 véhicules 100 % électriques supplémentaires :

- Citroën C0 (pool)

- Berlingot (pool)

- Berlingot 5 places (service culturel)

En complément de ces véhicules électriques, la Ville s'attache à investir dans des véhicules et machines respectueux de l'environnement (norme Euro6, innovations diverses issues du recyclage...), ce qui permet de limiter les rejets de polluants et l'impact de la collectivité dans le domaine de l'environnement.

Bornes de recharge pour véhicules électriques

Dans le cadre d'un appel à projet de l'État pour le développement des véhicules électriques, la ville de Béziers s'est associée au syndicat mixte Hérault Energie pour l'implantation de bornes de rechargement de véhicules électriques et participer ainsi au maillage de notre territoire. Ce sont 6 bornes de recharge (de type accéléré 80 % de la charge en 30 mn) qui ont déjà été installées sur la Ville (3 en 2017 et 3 en 2018) auxquelles s'ajoutent 2 bornes sur des parkings de nos sites municipaux en 2020.

2020 :

Installation de 2 nouvelles bornes de recharge électrique
(Caserne Saint Jacques, Caserne Riols)

1.4 Plantations d'arbres

Sur les 5 dernières années, la Ville de Béziers a planté 2622 arbres dont 1185 dans le quartier de la Courondelle. Dans le même temps, 857 arbres ont été abattus. Cette action joue un rôle dans l'atténuation au changement climatique en fixant du carbone (séquestration du carbone grâce à la photosynthèse dans la biomasse aérienne et racinaire).

Année	2018	2019	2020
Nombre de plantations d'arbres	145	352	850 (estimatif)
Nombre d'arbres abattus	189	188	175

Perspective 2020-2026 :

Plantation de 5000 arbres !

2 « Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources »



2.1 La biodiversité

La **biodiversité** est fragilisée par différentes pressions (urbanisation, pollution, activités agricoles) qui entraînent une diminution, ou migration, d'espèces végétales et animales. La Ville de Béziers œuvre en faveur de la préservation des espaces naturels.

Pour ce faire, la Ville adapte les espèces plantées dans les parcs et jardins, en utilisant notamment **des plantes adaptées au climat méditerranéen pour les arbres, les arbustes et les vivaces.**

La Ville s'est lancée dans des actions de rationalisation d'espaces verts vieillissants, c'est-à-dire qu'elle a renouvelé et optimisé ses espaces, en supprimant par exemple les haies taillées dont la présence n'était pas indispensable, les arbustes postés en milieu de pelouse, le tout pour devenir soit des prairies agrémentées d'arbres isolés ou en bosquets, soit remplacés par des massifs plus méditerranéens et judicieusement dimensionnés et positionnés. De là, elle a adopté une **gestion plus extensive des espaces enherbés**, au cas par cas selon les sites, pour respecter les usages. Malgré tout, la communication auprès des riverains et des biterrois au sens large est indispensable, et une gestion à deux échelles permet de mieux accepter la démarche en évitant le sentiment « d'abandon ». Par ces solutions simples, mais qui demandent cependant un travail de terrain important, le coût d'entretien peut être divisé par 2 et ainsi concentrer un fleurissement « de prestige » au centre ville.

D'autre part, **100 jardins partagés** ont pu être aménagés à Rebaut (2000 m²) en conventionnant avec une association (Les Jardins des Cheminots) et permettent de développer le lien social, le respect de l'environnement ...

La Ville de Béziers s'est lancée dans l'apiculture à l'initiative d'un agent de maîtrise du service des Parcs et Jardins, amateur et connaisseur des abeilles. Ainsi, elle déploie 10 ruches dans les parcs et jardins ainsi que 2 ruches pédagogiques destinées à des ateliers pédagogiques et aux diverses manifestations de la Ville, afin de faire découvrir le passionnant fonctionnement d'une ruche.

En plus des ruches pédagogiques, le service des espaces verts a fait l'acquisition de 60 nichoirs à mésanges dont une partie a été positionnée sur des cours de groupes scolaires de la Ville. Ces actions ont été menées suite à l'installation de deux nichoirs à écureuil roux dans l'école des Romarins (sur le secteur de La Devèze) en 2015. L'ensemble de ces installations ont donné lieu à des sensibilisations du public scolaire sur la biodiversité.

2020 :

Animations sur la mésange et sensibilisation à la biodiversité
avec la collaboration de l'ARE Pb
Dans 7 classes d'écoles maternelles ou élémentaires

Dans l'optique d'une vision plus globale de l'ensemble des nids et ruches (nichoirs pour les écureuils roux, nichoirs à chauve souris, nichoirs à mésanges et ruches) mis en place sur les différents sites municipaux, une cartographie a été effectuée avec l'aide du SIG en 2020.

Perspective 2021 :

- Finalisation des animations scolaires sur la mésange
- Démarrage d'un cycle d'interventions scolaires sur la thématique de l'abeille pour le public-cible CE2-CM2 avec la collaboration de l'ARE Pb et des apiculteurs amateurs conventionnés avec la Ville (ruche pédagogique) : projet en lien avec l'organisation de la fête du miel (septembre-octobre 2021)

La Ville de Béziers a démarré la pratique de l'éco-pâturage : ainsi, ce sont des chèvres qui entretiennent le talus de Saint Nazaire, ainsi que la bute et les tribunes du Stade de Sauclières.

L'éco-pâturage présente plusieurs avantages : un entretien non mécanisé sans émission de polluants, des interventions notamment sur des terrains en pente dont l'accès n'est pas toujours aisé, la préservation de la biodiversité.

Perspective 2021 :

Projet d'éco-pâturage
pour l'entretien d'un bassin de rétention par des animaux (brebis)

Verger Pédagogique

Le Service Espaces Verts a planté un verger pédagogique à l'attention des scolaires de 1 ha sur le site des anciennes pépinières de Gargailhan. Composé de 50 essences d'arbres fruitiers différents, ce verger est entretenu en biodynamie et bénéficie d'un arrosage issu de l'eau de source présente sur le site.

2020 :

Mise en place des panneaux pédagogiques
expliquant les caractéristiques des essences plantées

Perspective 2021 :

Plantation de 40 arbres supplémentaires

Les « coins nature » dans les écoles

Les Services Espaces Verts, Environnement et Actions Éducatives ont mis en place une opération de création de « Coins Nature » dans les écoles de Béziers, comprenant la conception, la réalisation et la gestion d'un « coin nature » offrant de multiples supports pédagogiques pour sensibiliser les scolaires au respect de la biodiversité et du vivant sous ses différentes formes. Neuf écoles biterroises ont ainsi déjà bénéficié, avec l'aide de l'animateur en développement durable de la Ville, de l'installation personnalisée de jardinières pédagogiques, de nichoirs à mésanges, de prairies fleuries...; autant de «coins nature» permettant de créer un corridor écologique à travers la ville de Béziers.



2.2 La préservation de l'eau

La **préservation de la ressource en eau**, des milieux aquatiques et donc l'accessibilité à l'eau potable, représente un enjeu majeur pour le territoire. Aussi la Ville, signataire d'engagement pour une région « éc-eau-nome » depuis 2014, mène de nombreuses actions en ce sens :

2.2.1 Sur les espaces verts et les fontaines

A ce titre, des travaux de mise en circuit fermé des fontaines municipales ont ainsi été réalisés (Titan, Plantade, Place de la Révolution, Place de la Victoire), le choix de végétaux adaptés au climat méditerranéen et peu gourmands en eau développé, et enfin la mise en place de paillage des massifs généralisée. La Ville est également en cours de déploiement d'un système d'arrosage centralisé permettant de gérer à distance et instantanément les besoins en eaux des plantes (terrains de sports, pelouse, massifs plantés).

2020 :

Mise en circuit fermé de la fontaine :
« l'enfant au poisson »
du Plateau des Poètes.

2019-2020 :

Pose et mise en œuvre des dispositifs permettant
une gestion centralisée de l'eau
sur 6 sites au total, dont notamment le terrain
d'honneur du Stade de la Méditerranée

2.2.2 Pour le nettoyage

Le fonctionnement et les usages du Service Nettoyement tendent à limiter la consommation d'eau dans l'exécution des missions quotidiennes. Ainsi les engins de nettoyage à haute pression sont rationalisés pour éviter le lavage à grande eau des voiries, et l'utilisation de soufflants associés à une balayeuse en lieu et place est généralisée.

La suppression des bouches d'arrosage, autrefois utilisées pour assainir les caniveaux sans se préoccuper des volumes d'eau écoulés, est aujourd'hui achevée. En outre, la mise en place de 6 poteaux monétiques pour le remplissage des machines (autrefois le puisage était réalisé sur les poteaux incendies) permet un suivi mensuel des consommations d'eau utilisée pour le nettoyage des voiries.

2.2.3 Utilisation de produits phytosanitaires et PAPPH

Afin d'anticiper l'interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires imposée au 1^{er} janvier 2017, les différents services techniques de la Ville (Espaces verts, nettoyage et cimetières) avait déjà réduit considérablement leur emploi de produits phytosanitaires, correspondant à une baisse de 20 % entre 2015 et 2016. De plus, l'acquisition de matériel alternatif à l'utilisation de produits phytosanitaires (brûleurs, réciprocaturs et dégrilleurs) est venue appuyer cette baisse. Le « zéro phyto » a été mis en place pour les espaces verts dès 2016 puis totalement en 2017.

La Commune de Béziers s'est engagée, par délibération du Conseil Municipal en date du 28 février 2017, dans un Plan d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles (PAPPH) avec l'appui du Syndicat Intercommunal de Gestion et d'Aménagement du Libron (SIGAL). Cette démarche officielle, menée sur 2018 et 2019, a eu pour objectif, dans la continuité des actions déjà prises par la collectivité conformément à la réglementation en vigueur (zéro phyto sur les deux cimetières et la voirie, gestion différenciée des espaces verts communaux ...), de modifier et d'accompagner les changements de pratiques liées au désherbage et à l'entretien des espaces publics afin de :

- Protéger la santé des agents communaux et de la population ;
- Préserver les ressources aquatiques des pollutions par les pesticides ;
- Optimiser les mesures d'économie d'eau ;
- Sensibiliser la population aux effets néfastes des phytosanitaires sur l'environnement.

Dans le même sens, lors du conseil municipal du 28 février 2017, la Ville a adhéré à la charte régionale « objectif zéro phyto dans nos villes et villages » (niveau 2) en partenariat avec Fredon Occitanie. Elle répond à plusieurs objectifs dont la réduction de l'usage des pesticides en zones agricoles et non agricoles.

2019-2020 : Mise en œuvre PAPPH

Acquisition de matériel utile à l'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles dans le cadre d'un groupement de commande sur le bassin Orb Libron
Pour un montant global 190 752 €, subventionné à hauteur de 101 433 € par l'Agence de l'Eau

2020 :

Essai de végétalisation des entre-tombes et des délaissés
du cimetière neuf

La Ville réalise des actions de lutttes biologiques contre le papillon ravageur de palmier *Paysandia archon*, le charançon rouge du palmier, le tigre du platane, les chenilles processionnaires du pin, la mineuse du marronnier, etc...



2.3 La gestion des déchets municipaux

Les activités de la Ville de Béziers génèrent un important volume de déchets qu'il convient de réduire et de valoriser.

De plus, la Ville de Béziers est redevable d'une **redevance spéciale à la CABM** pour l'enlèvement et le traitement de ses déchets ménagers et assimilés (289 660,78 € pour 2019) dont le montant doit être maîtrisé : **cette redevance** est basée sur le volume de déchets générés, le type de déchets (tarifs 2019 pour la collecte des ordures ménagères = 0,0263 €/l et pour la collecte sélective = 0,0233 /l) et sur la fréquence de collecte.

Pour ce faire, des actions sont menées dans l'ensemble des services municipaux, qui peuvent être : la production et l'utilisation du compost de déchets verts dans les Parcs et Jardins, le broyage des déchets verts pour le paillage des espaces verts, la valorisation des cagettes et des cartons des halles municipales...

La Ville assure également le tri et le recyclage de ses déchets professionnels, notamment :

- la **collecte de piles** sur l'ensemble des sites municipaux (72 kg de piles collectées sur l'année 2019). Une nouvelle organisation de collecte basée sur la responsabilisation des services et l'apport volontaire sera mise en place en 2020.

Année	2017	2018	2019
Piles collectées (en kg)	65	50	72

- la **collecte sélective sur la Caserne St Jacques** qui permet de collecter pas moins de 38 500 Litres de déchets recyclables par an.

- le **tri sélectif des déchets dangereux** avec la mise en place d'une collecte des déchets dangereux et toxiques, dans les ateliers et services techniques, qui a été étendue en 2018 au service signalisation. Des enlèvements réguliers sont prévus à cet effet sur la Caserne Riols.

- le **tri sélectif des cartons** sur les sites municipaux de La Marseillaise, la Caserne Riols, l'Hôtel de Ville, les Halles Municipales, la Caserne Saint Jacques.
- la **valorisation des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)** via l'éco-organisme Recylum, ainsi que le **tri de la ferraille et des déchets industriels banals (DIB)** sur les sites des ateliers municipaux (La Marseillaise et la Caserne Riols).
- la **collecte des déchets papiers de bureau** mise en place depuis début 2019 sur 33 sites municipaux (écoles, Hôtel de Ville, Caserne Saint Jacques), après une expérimentation en 2018 sur 3 groupes scolaires (Riquet-Renan, Ferry-Sand, Carnot-Gaveau Macé), puis étendue en 2020 pour concerner à présent 42 sites municipaux.
- la **collecte des gobelets des machines à café et bonbonnes à eau** sur l'Hôtel de Ville et la Caserne Saint Jacques depuis février 2019.

Mise en place d'une collecte de déchets papiers

Février 2019 : Mise en place d'une collecte de déchets papiers sur l'ensemble des écoles maternelles et élémentaires, l'Hôtel de Ville et la Caserne Saint Jacques

Fin 2019 : extension de la collecte des déchets papiers sur le Musée du Biterrois, le service petite enfance à Saint Jean d'Aureilhan et la Mairie de quartier La Devèze

2020 : extension de la collecte de déchets papier sur le site des Franciscains, les 4 maisons de quartiers, la MVA puis le théâtre municipal

Actions de réduction des déchets à la source

2020 : - suppression de la vaisselle jetable au Cabinet du Maire, dans les maisons de quartier et au service petite enfance
- installation de détecteurs à mugs sur les machines à café

Perspective 2021 : Dématérialisation des séances de conseil municipal
Par l'achat de tablettes équipées de l'application Nomade

2020 :

- Création d'un point de tri (ou mini-déchetterie) sur la Caserne Riols pour les déchets professionnels des services techniques (fer, DIB, D3E, déchets dangereux...) ainsi que sur le site de la Marseillaise
- Suppression des gobelets plastiques pour les machines à café et les bonbonnes à eau au profit du carton

Perspective 2021 :

- Ajout d'une benne pour le tri du bois A (cagettes, palettes..) sur le point de tri (ou mini-déchetterie) créé sur la Caserne Riols pour les déchets professionnels des services techniques
- Mise en place d'une collecte régulière de bouteilles de gaz issues des dépôts sauvages de déchets

La Ville a souhaité travailler sur un projet de tri séparé et de valorisation des biodéchets issus de nos restaurants scolaires (restes alimentaires des repas). Ainsi, à titre expérimental, elle a mis en place un éco-digesteur sur le restaurant scolaire des Cormorans dès la rentrée scolaire 2020.

Cet équipement a pour vocation de réduire jusqu'à 90 % le poids des biodéchets par un processus de fermentation. Il produira ainsi un « digestat » qui sera analysé, avant d'être valorisé par notre service des espaces verts (expérimentation).

2020-2021 :

- Mise en place d'un tri séparé des biodéchets sur le restaurant scolaire des Cormorans, valorisés via l'installation d'un éco-digesteur sur le site (septembre 2020)
- Mise en place d'une table de tri sur le restaurant scolaire de Pasteur (septembre 2020)
 - Projet de mise en place d'une collecte et d'une valorisation des biodéchets, associées à l'installation de tables de tri, sur l'ensemble des restaurants scolaires dans le cadre de la nouvelle DSP sur la restauration collective

Afin d'appuyer et rendre cohérente nos actions de recyclage et de tri sélectif sur la Ville, une démarche environnementale «ECO QUARTIER» (réduction de l'utilisation du plastique à usage unique, ateliers «Do it yourself») a été impulsée sur les quatre Maisons de Quartier pour l'année 2019-2020. De nouveaux ateliers « Do it yourself » pourront être reconduits sur l'année 2021.

D'importantes quantités de déchets sont également générées par les manifestations organisées par la Ville. Pour réduire ces quantités, mais aussi pour améliorer significativement la propreté de l'espace public pendant la Féria, la Ville de Béziers a mis en place une **démarche de « gobelets à consignes »** qui a été généralisée sur l'ensemble du domaine public depuis 2016.



2.4 Sensibilisation des publics

Le service hygiène-environnement, en partenariat avec le service service des espaces verts, a mis à disposition des Accueils de Loisirs Sans Hébergement un programme d'actions détaillant des animations portant sur l'environnement, le développement durable et la biodiversité. La Ville développe également des actions de sensibilisation tant vers le grand public, que vers ses agents municipaux.

2019-2020 :

Sensibilisation des agents municipaux via une rubrique intitulée « le petit écolo » dans le journal interne Entre Nous (tri sélectif, énergie...)

Perspective 2021 :

Création d'une série de visuels permettant la sensibilisation des agents à la pratique d'éco-gestes dans leur quotidien (Entre Nous, affichage sur les sites municipaux...)

Septembre 2020 :

Animations réalisées dans le cadre de la Semaine Européenne du Développement Durable :
- « Plante un arbre » dans la Maison de Quartier Georges Brassens
- « Réduire ma facture d'énergie » dans la Maison de Quartier Vaclav Havel

Les Allées fleuries

Plus de 800 élèves des écoles publiques et privées de Béziers participent activement chaque année à cette manifestation à travers des ateliers pédagogiques en amont de la manifestation (exposition des œuvres réalisées par les élèves sur les allées), d'ateliers de rempotage et diverses animations en fonction de la thématique abordée (insectes, oiseaux, etc.). Cette manifestation, qui n'a pu être organisée en 2020, devrait à nouveau se tenir au printemps 2021. Elle propose aussi des stands de sensibilisation à destination du grand public sur les démarches écologiques, sur des conseils pratiques pour le jardinage et l'écologie.

Vivons en Forme - « Bien manger à Béziers »

De plus, une infirmière du service de santé publique, avec la collaboration de l'animateur en Développement Durable, développe **le Projet Vivons en Forme (VIF) sur la période 2017 – 2020. Il a pour objectif :**

- Sensibiliser les parents, les enfants, les adolescents, les adultes en situation de précarité et les handicapés par des actions en éducation pour la santé concernant la nutrition, favoriser l'éveil sensoriel et les règles d'hygiène de vie (rythme de l'enfant, sommeil, temps écran, activité physique..).
- Mobiliser les professionnels de l'éducation, de la santé, du social (animateurs, éducateurs des espaces de quartiers, CLSH, CLAE), du domaine sportif (éducateurs sportifs), de la petite enfance, de la restauration scolaire autour de la nutrition.
- Promouvoir une alimentation saine, de qualité dans les restaurants scolaires et favoriser une alimentation équilibrée à la maison.
- Lutter contre le gaspillage alimentaire.
- Dépister précocement les enfants présentant une surcharge pondérale (surpoids et obésité) et l'évolution de la maigreur, et accompagner vers la prise en charge.

Ces objectifs s'articulent autour de trois programmes d'action qui sont :

- Le dépistage,
- La nutrition et l'hygiène de vie,
- Le bien manger à Béziers.

Et c'est sur ce dernier volet que deux thématiques prépondérantes sont mises en avant :

- Le bienfait des fruits et légumes avec un travail autour de la restauration collective et ses principaux acteurs (responsables de restauration scolaire, enfants et parents...),
- La lutte contre le gaspillage alimentaire (animations, création de jardins aromatiques, mise en place de composteurs, ...).

Décembre 2019 :

Renouvellement des conventions VIF pour 5 ans :

- engagement national : association Fleurbaix Laventie Ville Santé / Ville de Béziers
- engagement local : Inspection Académique (Education Nationale) / Conseil Départemental 34 / Centre Hospitalier de Béziers / CPAM Béziers Saint Pons / association COMERBI (Collège des Médecins Biterrois) / Ville de Béziers

Année	Nombre d'actions VIF (au global)	Nombre de séances VIF (au global)
2019	53	520
2020	28	100

Programme « Bien manger à Béziers »

Le programme triennal « Bien manger à Béziers » s'est achevé lors de l'année 2020. La thématique du gaspillage alimentaire en a été l'axe fort et a permis de mettre en place plus de **60 actions** (animations et pesées) et de sensibiliser plus de **1700 enfants sur 20 restaurants scolaires de la Ville**.

Bilan quantitatif :

2017 - 2018	2018 - 2019	2019 - 2020	Focus 2019 - 2020	TOTAL
6 RS	7 RS	7 RS	2 RS	20 RS
6 pesées T0	7 pesées T0	7 pesées T0	8 pesées T0	28 pesées T0
6 animations Anti Gaspi	7 animations Anti Gaspi	7 animations Anti Gaspi	/	20 animations Anti Gaspi
6 animations concours crudités	Distribution de sets de table	Pas de distribution	/	1100 sets distribués
6 pesées T1	7 pesées T1	Pas de pesée	Pas de pesée	13 pesées T1
450 enfants sensibilisés	650 enfants sensibilisés	601 enfants sensibilisés	847 enfants sensibilisés	1701 enfants sensibilisés

Nombre de repas pesés sur 3 ans :

2017 - 2018		2018 - 2019		2019 - 2020		Focus 2 RS 2019 - 2020	TOTAL
6 T0	6 T1	7 T0	7 T1	7 T0	7 T1	8 pesées	41 pesées
631	687	910	1060	619	0 (COVID)	847	
1 318		1 970		619		847	4 754 repas

Nombre de séances d'animations réalisées sur les 2 dernières années :

Année	Nombre de séances « développement durable »	Nombre de séances « éveil sensoriel »
2019	30	72
2020	33	30

Résultat des actions menées en 2 ans :

Une réduction de 10 % du taux de gaspillage alimentaire !

Perspectives 2021 :

- Mise en place d'une nouvelle Délégation de Service Public pour la restauration collective intégrant des actions en faveur du développement durable et de la santé
- Mise en œuvre d'actions d'animations sur l'éveil sensoriel et le goût en lien avec les saisons, auprès des enfants en crèche

3 « La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations »



3.1 Un cadre de vie agréable

Lutte contre la pollution visuelle

Un projet de modification du Règlement Local de Publicité a été engagé fin 2015, par délibération du conseil municipal. Il est destiné à harmoniser l'ensemble des dispositifs publicitaires, des enseignes et des pré-enseignes visibles ou non depuis l'espace public.

Perspective 2021 :

Révision du Règlement Local de Publicité depuis décembre 2019
en vue d'une approbation fin du 1^{er} semestre 2021,
dans l'objectif de simplifier les zonages, privilégier le cadre de vie
et réglementer la publicité dans le secteur sauvegardé

Perspective 2021 :

Etude sur le photovoltaïque au sol
qui a pour objectif de préciser les parcelles en friche
sur lesquelles il est possible d'implanter des panneaux

Le Plan Local d'Urbanisme

Actuellement en pleine procédure pour sa révision générale, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) possède un volet urbanisme et patrimoine avec pour objectifs principaux :

- la limitation de l'urbanisation dans l'enveloppe urbaine actuelle, à l'intérieur du périmètre déterminé par la rocade,
- la densification équilibrée de certains espaces en sous densité en travaillant sur les lectures des paysages urbains,
- le renforcement de la centralité du cœur de ville

Cette révision générale détermine également des secteurs spécifiques de préservation des paysages et du patrimoine, des châteaux caractéristiques du biterrois, et inventorie les maisons remarquables insérées dans le tissu urbain actuel en vue de leur protection.

Dans certains secteurs, la révision générale du PLU prévoit le principe de mesures compensatrices : dès lors que des espaces végétalisés, des arbres sont supprimés dans le cadre d'un projet, ils devront être dès lors compensés.

Calendrier révision générale du PLU :

Fin 2019 : Phase de concertation du PLU touchera à sa fin
Février 2020 : Arrêt PLU et bilan de la concertation
Fin 2020 : Enquête publique puis approbation début 2021

Zoom sur le site du Puech de Fonseranes et son projet d'aménagement :

2019 :

Etude réalisée dans le cadre de la révision générale du PLU
pour élaborer un schéma directeur d'aménagement du Puech de Fonseranes
Ainsi, 90 hectares seront à nouveau en zone agricole, avec comme objectif d'aménagement :

- la valorisation des vues sur l'Acropole en lien avec les pistes cyclables
et les chemins de randonnées,
- le développement d'une agriculture respectueuse de l'environnement,
- la mise en place d'espaces de valorisation de la biodiversité

2020 :

Réalisation d'une étude sur le développement d'un projet d'agriculture diversifiée, cherchant une adéquation avec le futur contrat de DSP de la cuisine centrale (approvisionnement local en fruits et légumes à destination d'EHPAD, écoles et crèches) par la Chambre d'Agriculture de l'Hérault,

Parmi les conclusions :

- un tiers des surfaces sont des terres à bonnes potentialités, favorables au développement de productions de fruits et légumes
- 15 ha de cultures de fruits et légumes serait largement suffisante pour approvisionner la restauration collective locale

Perspective 2021 :

Etude paysagère sur le site du Puech de Fonséranes pour conforter le projet

Démarche de labellisation Ville et Pays d'Art et d'Histoire

Forte de son histoire de plus de 26 siècles, et s'appuyant sur les projets de transformation urbaine, la Ville a souhaité valoriser ses patrimoines et son cadre de vie à travers le label « Ville et Pays d'Art et d'Histoire ».

Les plans d'action de la ville portent sur les points suivants :

- la valorisation de son patrimoine historique, culturel, naturel et architectural,
- la sensibilisation des habitants à leur environnement, et à la qualité architecturale, urbaine et paysagère de son territoire,
- l'accueil des touristes, et le développement de communication et promotion à leur intention,
- l'initiation des jeunes à l'architecture et à l'urbanisme,
- La qualification de son personnel.

Décembre 2019 :

Obtention de la labellisation « Ville d'art et d'histoire » attribuée par le ministère de la culture et de la communication

Signalétique circuit piéton

Afin de favoriser les modes doux de déplacements dans son cœur de ville, la ville de Béziers a mis en place en 2016 une signalétique complète et adaptée aux piétons. Cette signalétique, à vocation majoritairement touristique, jalonne les principaux sites patrimoniaux, culturels et cultuels et est venue remplacer une signalétique hétérogène et désuète. Elle s'est déclinée par la mise en œuvre de 27 panneaux sur lesquels les temps de parcours piétons ont été indiqués.

Cette signalétique piétonne s'inscrit dans le cadre de la démarche « Marcher, Bouger dans la Ville » initiée en 2013 et tendant à favoriser les déplacements doux.

Piétonisation du Pont Vieux

En lien avec la démarche « Marcher, Bouger », la piétonisation du Pont Vieux a pour objectif de (re)mettre en valeur cette liaison historique (plus vieux pont biterrois, axe de la voie domitienne) et de créer un lien piéton/vélo entre le centre historique et le site des 9 écluses de Fonseranes. Elle contribue également à affirmer la continuité du projet d'aménagement des berges de l'Orb.

Après un premier test à l'été 2012, il est désormais réservé aux modes doux depuis le 1er mai 2018, et sera au cœur de future liaison douce Acropole/ Fonseranes, permettant de relier la ville basse et la ville promontoire et plus largement, de relier les deux ouvrages patrimoniaux de référence de Béziers que sont le Canal du Midi et l'Acropole.

Liaison douce Fonserane – Acropole

Dans ce cadre, un cheminement doux, adapté aux piétons et aux cyclistes, a été étudié. Il s'agit de repenser les espaces publics entre le Pont Canal et le parvis de la cathédrale Saint Nazaire, en coordination avec le réaménagement du site des 9 écluses et le projet «Acropole». Il permettra non seulement de valoriser le circuit touristique entre Fonseranes et le Cœur de Ville, mais aussi de proposer aux habitants du cœur de ville de rejoindre les rives de l'Orb, en cohérence avec l'objectif de ville nature. Par ailleurs, ce cheminement, accessible aux Personnes en Situation de Handicapés, permettra de mettre en relation le cœur de ville et les stations balnéaires du littoral par des pistes cyclables.

Septembre 2020 :

Démarrage des travaux de la liaison douce Fonseranes-Acropole
qui devrait s'achever au printemps 2022

Zone 30 Hyper-centre-ville

Le réaménagement du cœur de ville, avec une volonté affirmée de privilégier le piéton, implique la délimitation d'un espace où les piétons, les automobilistes et les 2 roues doivent pouvoir cohabiter et où la circulation doit être apaisée. La création d'une large zone de rencontre en hyper-centre où la vitesse est limitée à 20 km/h et où le piéton est prioritaire, complétée par des voies en zone 30 où la voirie est partagée, allant des allées Paul Riquet à la rue de La République, en passant par les Halles, l'Hôtel de Ville, la place Garibaldi pour revenir sur les Allées via l'avenue du Maréchal Joffre participe à cette recherche d'améliorer le confort et la sécurité de l'ensemble des usagers et le partage de l'Espace Public.

Parcours des fresques

La Ville de Béziers sous l'impulsion de Monsieur le Maire, a initié un projet de déambulation dans le centre historique, dont le thème est l'histoire de la ville, sa culture, ses traditions, son patrimoine, ses grands hommes.

Pour ce faire, un circuit de fresques urbaines a été créé sur les pignons aveugles d'immeubles du centre ancien :

- thème de Jean Moulin à l'angle des Rues Mairan et Place Lavabre ;
- thème d' Alexandre Injalbert à l'angle de la Rue Viennet et de la Place des Bons Amis ;
- thème des chemins de Compostelle, sur le pignon aveugle de l'école Carnot ;
- thème de Molière et sa pièces « le dépit amoureux » joué en 1656 sur la place de la Comédie, avenue Alphonse Mas ;
- thème de La Révolte des Vignerons, 7 Rue Saint Jacques ;
- thème Camille Saint Saëns, place Saint Esprit ;
- Les 9 Ecluses, angle des Rues d'Ornano et Valentin Duc ;
- Place de la Victoire, trompe l'oeil architectural en harmonie avec les autres façades du Théâtre ;
- Thème de Jean Marie Cordier, Ingénieur en hydraulique, qui apporta l'eau courante à Béziers », Place de la Victoire ;
- thème de l'académicien Jean Jacques DORTOUS DE MAIRAN 18 Rue Mairan ;
- thème du "rugby biterrois", rue Noël Sylvestre ;
- thème de "Casimir Péret, Maire de Béziers, mort en déportation au bagne de Cayenne", place Louis Germain ;
- thème de "Honoré d'Estienne d'Orves, officier de marine, héros de la seconde guerre mondiale et martyr de la résistance , mort pour la France en 1941 ", avenue Estienne d'Orves ;
- l'arrivée du train à Béziers, 5 avenue Gambetta ;
- thème de Trencavel, rue de la Citadelle ;

Fin 2020 :

- création de 2 fresques Place Antonin Moulin (trompe l'œil architectural)

2021 :

- création d'une fresque, place des provinces (bâtiment Le Lorraine)
- création de fresques, Gare SNCF, issues d'un concours photos (tirage grand format)

Label « Villes et villages fleuris »

09/10/2019 : obtention de la 4ème fleur du label « Villes et Villages fleuris »

L'attribution du label « villes et villages fleuris » s'effectue selon une charte basée sur 2 critères :

- le cadre végétal de la commune
- les efforts faits par la commune pour améliorer le cadre de vie (propreté, respect de l'environnement, embellissement du cadre bâti, maîtrise de la publicité, actions d'animation, de sensibilisation et de participation des habitants au fleurissement)

Le jury a décerné à la Ville de Béziers la 4ème fleur, qui est la plus haute distinction du label.

4 « Épanouissement de tous les êtres humains »



4.1 La préservation de la santé publique

La Ville de Béziers mène au quotidien des actions préventives en matière d'hygiène (lutte contre l'habitat indigne et indécent, hygiène alimentaire, lutte contre le bruit..), des actions de sensibilisation sur la lutte contre la prolifération des moustiques et enfin des actions de prévention primaire (vaccinations, éducation pour la santé, observation à la santé) et de santé publique (vaccinations, éducation à la santé en particulier dans le cadre du programme Vivons en Forme -, observation à la santé), afin de **préserver la santé des habitants**.

Par ailleurs, elle complète ces actions par des projets, tels que :

- l'extension de la **mutuelle solidaire et réservée aux biterrois** : « **Mon Béziers, Ma Santé** » au périmètre de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée fin 2020. Cette mutuelle propose des garanties santé pour tous, quels que soient leur situation ou leur âge, avec des tarifs les plus bas possibles : adhésion simplifiée (sans condition, et ouvert à tous), budget préservé (pas d'avance d'argent, remboursement adapté aux besoins de chacun, forfaits médecines douces inclus..), protection adaptée (couverture santé sur mesure et modulable), service de proximité (gestion sur internet, assistance 24h/24 et 7j/7).
- La participation de la Ville à des campagnes de promotion de la vaccination (Grippotour, semaine européenne de la vaccination) par des actions de sensibilisation du grand public, d'information des professionnels (édition de bulletins épidémiologiques) et de formation.

2020 :

Expérimentation de lutte contre les moustiques tigres avec l'installation de bornes anti-moustiques sur la maison de quartier Vaclav Havel, qui a fait suite à des actions de prévention « moustique tigre » auprès des scolaires et du grand public sur 2018 et 2019.

- La **mise en œuvre d'un dispositif Ville / CAF sur la lutte contre l'indécence des logements**, approuvée en séance du Conseil Municipal du 22 septembre 2015. Le dispositif de la convention a pour objectif la mise aux normes de décence des logements dégradés au moyen d'enquêtes sanitaires réalisées (à partir de signalements) par la Ville de Béziers qui entraînent la conservation des Allocations Logements par la CAF de l'Hérault jusqu'à la réalisation des travaux nécessaires.

Année	2016	2017	2018	2019
Nombre de signalements	153	191	249	214
Nombre de logements diagnostiqués non décents	110	150	186	169
Nombre de logements diagnostiqués décents	8	20	36	28
Nombre de dossiers classés sans suite	35	21	27	17

- la mise en place d'un **Conseil Local en Santé Mentale (CLSM)**.

Dans le cadre de ses missions relevant de la santé mentale, la Ville coordonne la prise en charge du Syndrome de Diogène en partenariat avec le Centre Hospitalier et le CCAS, ainsi qu'en collaboration avec les autres acteurs du territoire (associations, CD34, déléguée du Préfet, SDIS...) depuis 2016. Elle a, parmi ses projets, l'objectif de développer un protocole pour la gestion des situations de Noé (animaux). Et en continuité des actions menées, elle souhaite s'impliquer dans la mise en place d'un Conseil Local en Santé Mentale (CLSM). Celui-ci permettrait sur le territoire de dénouer des situations complexes, mais aussi d'apporter un autre regard sur la santé mentale par la formation et la sensibilisation des acteurs afin de prévenir les crises. Le CLSM mettra à profit les dispositifs locaux et valorisera les partenariats existants notamment dans le cadre du Réseau de Santé Béziers Méditerranée.

2020-2021 :

Projet de partenariat et de protocole sur la gestion du syndrome de Noé qui ferait suite au protocole partenarial (Ville, CCAS, CH) pour la gestion des situations de Diogène.

Perspective 2021 :

Mise en place d'un travail partenarial avec les acteurs du territoire (CH, ARS, acteurs médico-sociaux...) préalablement à la mise en œuvre d'un Conseil Local en Santé Mentale (CLSM)

- La lutte contre les perturbateurs endocriniens

14 mai 2019 :

Signature de la charte « Villes et Territoires sans Perturbateurs Endocriniens »
du Réseau Environnement Santé, à l'origine de la 1ère Stratégie Nationale
sur les Perturbateurs Endocriniens adoptée en 2014

Cette charte engage la collectivité à :

1. restreindre, puis à terme éliminer l'usage des produits phytosanitaires et biocides qui contiennent des perturbateurs endocriniens (ainsi que des substances classifiées comme cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction (CMR)) sur son territoire en accompagnant les particuliers, les propriétaires de zones et d'établissements privés désirant appliquer ces dispositions ;
2. réduire l'exposition aux perturbateurs endocriniens dans l'alimentation en développant la consommation d'aliments biologiques et en interdisant l'usage de matériels pour cuisiner et chauffer comportant des perturbateurs endocriniens
3. favoriser l'information de la population, des professionnels de santé, des personnels des collectivités territoriales, des professionnels de la petite enfance, des acteurs économiques de l'enjeu des perturbateurs endocriniens
4. mettre en place des critères d'éco-conditionnalité éliminant progressivement les perturbateurs endocriniens dans les contrats et achats publics
5. informer tous les ans les citoyens sur l'avancement des engagements pris, car par cet acte, le signataire consent à mener un plan d'actions sur le long terme visant à éliminer l'exposition aux perturbateurs endocriniens.

A compter de septembre 2019 :

- Achat de couches écologiques pour les enfants fréquentant les crèches municipales : sans parfum, sans chlore, et avec 50 % de matières biodégradables
- Utilisation seule de l'eau et du savon pour les toilettes (arrêt utilisation laits de toilettes) pour éviter tout contact avec des parfums ou autres allergènes

2020 :

- Réalisation d'un audit sur l'exposition du jeune public aux perturbateurs endocriniens et d'un plan d'actions pour les réduire voire les supprimer dans les crèches en ciblant la crèche de la Gare du Nord à titre expérimental

Perspective 2021 :

- Suppression des barquettes plastiques au profit des bacs gastro en inox pour le conditionnement des plats des restaurants scolaires et des crèches

De plus, la Ville a agi pour faire face à la crise sanitaire de la COVID notamment en :

- recherchant et en distribuant des équipements de protection aux professionnels de santé pendant le confinement (mars à mai 2020) ;
- distribuant des masques de protection en tissu à tous les habitants de Béziers avant le déconfinement (fin avril 2020) ;
- définissant des protocoles sanitaires pour l'accueil du public sur nos différents ERP (mai 2020).



4.2 La gestion et la prévention des risques

La commune de Béziers est soumise à différents risques majeurs ; que ce soient des phénomènes d'ordre naturel (inondation, mouvements de terrain, séisme et feux de forêt), des aléas météorologiques, des accidents d'origine technologique (risques industriels, transport de matières dangereuses, rupture de barrage) ou des risques sanitaires (canicule, grand froid, maladies vectorielles,...). Pour gérer les crises pouvant survenir, la Ville a mis en place une politique de prévention des risques majeurs. Par conséquent, elle a établi un Plan Communal de Sauvegarde pour les risques identifiés et a mis à disposition du public un guide d'information des risques majeurs et sanitaires (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs).

Perspective 2021 :

Formation des élus et des services intervenants sur différents volets du Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Information préventive / entreprises Seveso

Perspective 2021: Renouvellement de la sensibilisation des riverains du Capiscol et de la mise à jour de la base de données

Action de prévention sur les risques feux de forêt

Mai 2020 : Reconduction de l'action de prévention menée depuis 2018 pour informer les riverains concernés par l'obligation légale de débroussaillage de leurs obligations et injonction de débroussaillage sur les terrains laissés à l'abandon et en dehors du périmètre OLD

Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)

2019 : Signature de l'arrêté communal qui a pour objet la création d'un service communal DECI, l'identification des risques sur la commune et l'inventaire des points d'eau incendie (PEI) du territoire, en lien avec le règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie

En outre, elle participe à l'élaboration d'études, projets ou opérations menés par les services de l'Etat :

- le programme d'Etat de modernisation des dispositifs d'alerte à la population, impliquant la rénovation des sirènes étatiques du réseau national qui permet leur déclenchement à distance par onde radio et non plus en liaison filaire de 7 sirènes sur Béziers.

La mise en place de nouvelles sirènes d'Etat et le raccordement de l'ensemble de ces installations sont portés par la Préfecture de l'Hérault. Depuis le mois d'octobre 2019, les 3 sirènes des sites Beffroi de l'Hôtel de Ville, Caserne des Pompiers, et école élémentaire Jean Jaurès, sont opérationnelles. Elles sont déclenchées chaque 1^{er} mercredi du mois à 12h15 pour tester leur fonctionnalité.

Les tests des 4 sirènes communales, basées le long de l'Orb et déclenchées en période de crue, continuent d'être effectués tous les 1^{er} lundis du mois à 12h.

Une communication a été réalisée à destination du grand public.

La Ville porte également :

Les Plans Particuliers de Mise en Sécurité dans les écoles

Le Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) a pour vocation de mettre en sécurité les élèves et le personnel des établissements scolaires en cas de survenue d'un accident majeur d'origine naturelle, technologique ou accidentelle, nécessitant un confinement ou une évacuation des personnes. Depuis 2015, la thématique intrusion / attentat est également intégrée.

Pendant le temps scolaire, ce plan sera déclenché et mis en œuvre par le corps enseignant. Dans le temps périscolaire (garderie, cantine,...), le personnel municipal, en charge des enfants, devra organiser cette mise en sécurité.

Un travail collaboratif entre les services communaux (Hygiène Environnement et Action éducative) et l'Education Nationale a débuté sur l'année scolaire 2018/2019 pour améliorer l'efficacité et simplifier la mise en œuvre des PPMS.

Par ailleurs, le système d'alerte, actuellement utilisé dans le cadre des PPMS et constitué de cornes de brume et de sifflets, est obsolète. La plupart du temps, le signal est inaudible du fait de l'éloignement de certaines classes, de la présence d'étages ou de bâtiments annexes excentrés comme les cantines. Aussi, à l'instar d'autres collectivités, la Ville envisage de moderniser ce système d'alerte et d'équiper les écoles et groupes scolaires de dispositifs performants intégrant un boîtier d'alerte principal permettant de lancer ou d'arrêter la diffusion d'un signal ou d'un message préenregistrés, et de carillons intérieurs et extérieurs.

Perspective 2021 :

Modernisation du système d'alerte pour 5 établissements scolaires du secteur de la Devèze (Romarins, Amandiers, Oliviers, Tamaris et Arbousiers)
Situés à proximité des 3 entreprises Seveso du Cpiscol et potentiellement soumis au risque chimique et toxique

5 « Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables »



5.1 Les achats durables

L'efficacité économique de la commande publique et le développement des achats durables passent par une meilleure prise en compte de la phase préliminaire de définition des besoins et de la phase de suivi de l'exécution des achats.

A cet effet, un Département de la Commande Publique et des Achats a été créé et se développe, avec la mise en place d'une organisation achat en 2015 qui a entraîné :

- Le regroupement au sein d'un département de l'ensemble des services concourant à la réalisation des achats, de la préparation jusqu'à leur exécution,
- Et la création du service Achat, qui est destiné à accompagner les services dans la création et la bonne exécution des marchés en apportant son expertise économique.

Parmi les décisions du Comité des Achats en 2015, on peut citer la définition du périmètre du « Biterrois » (rayon de 15 km autour de Béziers) qui permet de favoriser l'emploi local dans le respect de la réglementation.

Le service des Achats a permis :

- la commande en ligne des fournitures scolaires, administratives et audio-vidéo-électroménagers. Ainsi, les enseignants effectuent désormais leurs commandes en ligne, ce qui entraîne un gain de temps, ainsi qu'une diminution du nombre de déplacements ;
- la gestion des consommables (cartouches d'encre) : collecte et recharge des cartouches d'imprimantes et toners des copieurs par un prestataire spécialisé ;
- l'optimisation des moyens d'impression et le paramétrage des postes et copieurs permettant d'éviter le gaspillage du papier (système de pré-visualisation des impressions sur les copieurs, numérisation systématique sur les copieurs, sensibilisation des agents au recto verso et à la diminution de leurs impressions via le suivi des consommations et la mise en place de quotas)

Par ailleurs, il est apporté une attention particulière à l'intégration de clauses environnementales dans le critère technique lors de l'élaboration des marchés publics.

2019 :

Organisation d'un groupe de travail
entre le service Environnement et le Département de la Commande Publique
pour tendre à systématiser l'intégration des clauses sociales et environnementales
dans les marchés publics

Pour exemple : travaux d'impression, mobilier petite enfance, nettoyage/entretien théâtre, DSP buvettes
des équipements culturels...



5.2 Optimisation et valorisation des déchets municipaux

La Ville de Béziers est redevable d'une **redevance spéciale à la CABM** pour l'enlèvement et le traitement de ses déchets ménagers et assimilés (278 631,75 € pour 2018). Aussi, pour maîtriser le montant de cette redevance, et au-delà de la mise en place des actions de recyclage et de valorisation des déchets, une optimisation permanente du nombre de bacs d'ordures ménagères affecté à chaque site municipal est réalisée tout au long de l'année afin de maîtriser cette redevance d'une année sur l'autre.

2019 :

Nouvelle optimisation de bacs d'ordures ménagères
pour l'ensemble des groupes scolaires, l'Hôtel de Ville et la Caserne St Jacques
Suite à la mise en place d'une collecte de papier

Le service des espaces verts produit du broyat avec les branchages coupés issus de taille des arbres et utilise une chargeuse achetée fin 2019. Cette acquisition a pour objectif de valoriser les déchets verts de la Ville et diminuer l'apport de ces derniers au centre de traitement des déchets VALORBI. De plus, cet achat permet un gain de productivité pour le service des équipements sportifs et des espaces verts.

2019 :

Acquisition d'une chargeuse
pour valoriser les déchets verts municipaux en broyat

D'importantes quantités de déchets sont également générées par les manifestations organisées par la Ville. Sans compter sur la mise en place du « **gobelet à consigne** » pour la Féria, d'autres manifestations culturelles et sportives (pour exemple, **150 poubelles de tri sélectif** ont été posées dans les tribunes du stade de la Méditerranée en 2016) sont organisées tout au long de l'année pour lesquelles la Ville de Béziers met en place le tri sélectif.

2020 (test):

Mise en place du tri sélectif sur les corbeilles des Allées Paul Riquet

Perspective 2021 (test) :

Mise en place du tri sélectif sur les corbeilles
du Plateau des Poètes et sur l'aire de camping-car

Le service Hygiène - Environnement a travaillé sur le tri et la valorisation des déchets émanant de ce site municipal afin de réduire les coûts et maîtriser la redevance spéciale de 2016. Ainsi la valorisation gratuite des cagettes nous a permis notamment de réduire le nombre de bacs roulants à l'intérieur de ce site et optimiser les coûts.

2019 :

Achat d'un tasseur de déchets aux halles municipales pour réduire le volume de déchets et optimiser le nombre de bacs d'ordures ménagères sur ce site

5.3 Développement des démarches éco-responsables



La Ville de Béziers s'est engagée en 2017 dans une démarche éco-responsable sur les équipements culturels communaux, notamment à travers la mise en œuvre d'une politique environnementale et sociétale globale sur le théâtre municipal.

Les objectifs de cette démarche :

- préserver l'environnement
- contribuer à l'amélioration des conditions de travail et d'accueil du public
- réaliser des économies budgétaires

Mise en place d'une démarche de Responsabilité Sociale et Sociétale (RSO) au théâtre municipal

Fin 2017 : réalisation d'un audit et préconisations d'actions

2018 : mise en œuvre des actions prioritaires

- Éditer le programme de la saison théâtrale 2018-2019 en braille ;
- Évaluer les spectacles programmés (questionnaires de satisfaction) ;
- Limiter l'utilisation de produits chimiques ;
- Favoriser les produits locaux/bio servis aux artistes et au public ;
- Mettre en place un programme de gestion des déchets à recycler et à valoriser.

2019 : demande labellisation du théâtre avec la collaboration de Primum Non Nocere

2020 : obtention du label « Très Haute Qualité Sanitaire Sociale et Environnementale » Niveau argent, pour la période 2020-2023

Initiation d'une démarche éco-responsable sur les maisons de quartier

2020 :

Achat de vaisselle réutilisable (dans l'objectif de mettre fin à la vaisselle jetable)

Perspective 2021 :

- Projet de sensibilisation et d'animations en matière d'environnement dans les maisons de quartier (nature, biodiversité, jardins, opérations de nettoyage...)
- Projet « Mon Environnement et moi » pour les enfants 0-3 ans avec le Réseau d'Assistante Maternelle

Extension de démarches éco-responsables sur d'autres sites municipaux

Perspective 2021:

Etude de l'opportunité de mettre en place une démarche sur le Palais des Congrès